

seniors

Le Coderpa fusionne avec le handicap

Le Comité départemental des retraités et des personnes âgées intègre la branche handicap du du Département.

Les membres du bureau du Comité départemental des retraités et des personnes âgées (Coderpa) viennent de se réunir dans les locaux de la maison des sports de Touraine, à Parçay-Meslay. Des élus du conseil départemental étaient également présents lors de cette assemblée générale visant à préparer la fusion du Coderpa avec la branche handicap de l'instance du Département. Une restructuration bien floue aux yeux du vice-président du Coderpa, Jean-Jacques Pérès. « *Le 7 septembre, un décret d'application a été envoyé par le ministère (des Affaires sociales et de la Santé, NDLR) au conseil départemental. On n'en sait pas plus, on attend l'initiative du conseil.* » Ce décret, qui soulève bien des interrogations chez les membres du Coderpa, rend effective la transformation du comité.

En intégrant le pôle handicap, la nouvelle instance se nomme



Jean-Jacques Pérès (au centre) et les membres du bureau

désormais Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA). La nouvelle appellation n'éclaire pas pour autant la lanterne de chacun, même si le bureau perçoit l'intérêt commun de la fusion. « *Une personne âgée peut être touchée par un handicap, il y a bien sûr des dossiers transversaux, comme le transport, ça*

concerne tout le monde », souligne Jocelyne Rousseaux, membre du bureau du Coderpa. Et Jean-Jacques Pérès de ponctuer : « *On est en position de statu quo.* » Les élus du conseil départemental étaient ainsi attendus pour « *distribuer les cartes* » aux membres du Coderpa, espère Jean-Jacques Pérès. Affaire à suivre.